

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 07 avril 2021 à 18 heures 00

Date de convocation :
02 avril 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :**Objet**

Délibération n°08.2021

Vote du compte
administratif

M. THIRIOT Christian, Maire.

Étaient présents :

DRAMAIX Jean-Guy, CORNAND Jean-Jacques, BLAIN Bruno,
MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, DUMAS CHANTAL, ARDISSON
Jean-Claude, MORIN Catherine, LUCIANO Luc
Excusé : NOUVEL Alain

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Sous la présidence de M. BLAIN Bruno, Adjoint au Maire (le Maire s'étant retiré de la séance), le Conseil municipal examine le compte administratif 2020 arrêté par le Maire et qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses: 223 645.91 € - Recettes: 213 185.38 €

soit un déficit de : 10 460.53 €

Compte tenu du report de l'exercice 2019 de + 363 037.73 €, le solde d'exécution se totalise à + 352 577.20 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses: 431 410.10 € - Recettes: 202 059.43 €

soit un déficit de : 229 350.67 €

Compte tenu du report de l'exercice 2019 de 140 037.27 €, le solde d'exécution se totalise à : - 89 313.40 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
APPROUVE le compte administratif du Maire pour l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

ID : 026-212600431-20210407-DELIB08_2021-BF



Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .
Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 07 avril 2021

Le Maire, Christian THIRIOT

